

Néanmoins, ce qui a provoqué un bon nombre des questions posées tant ici qu'au comité chargé d'étudier la question, et c'est en réalité ce dont nous devons nous occuper, c'est que tous ces avantages, toute cette réussite auraient pu, et auraient dû être obtenus à un coût bien moindre. Ce qu'il s'agit maintenant de déterminer, c'est si l'Exposition a été réalisée avec la compétence et l'efficacité voulues, et à un coût raisonnable.

Plus on étudie les témoignages, plus on voit avec clarté que le coût a été exorbitant. Le rapport de 1968 de l'auditeur général, dont le comité a été saisi comme pièce à l'appui avec d'autres témoignages, démontrait indubitablement qu'il y avait eu incurie. On a laissé se perpétuer nombre de méthodes inefficaces, et il y a eu négligence dans l'adjudication des contrats de construction de certains ouvrages d'équipement. Il est résulté de tout cela un énorme gaspillage de fonds publics, qui, à son tour, a engendré une extraordinaire escalade des coûts, comme je l'ai, avec d'autres, signalé au stade de la deuxième lecture, et comme l'a signalé au comité, et de nouveau ici cet après-midi, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). En ce qui concerne le gouvernement fédéral, le coût est passé de ce qui devait être, au début, \$20 millions, à un bilan final de plus de \$144 millions. J'estime qu'une bonne partie de cette escalade est attribuable au fait que les différents ministres responsables de la marche de l'Exposition, le Conseil du Trésor, et l'ensemble du cabinet n'ont pas exercé de contrôle véritable. Le gouvernement est donc pleinement responsable de la hausse sensible du coût et du gaspillage qui s'est produit. A l'étape de la deuxième lecture, comme en fait foi le hansard du 5 novembre à la page 557, le ministre en s'adressant à moi a déclaré:

... Sachant qu'il est juste, je crois qu'il ne me respecterait pas si je ne précisais pas qu'on a déjà soulevé ...

Les points auxquels il faisait allusion sont les nombreuses critiques que j'ai relevées dans le rapport de 1968 de l'auditeur général relativement à l'administration de cette exposition. Il continua en disant:

... et examiné ces points. Je vais me présenter devant le comité bientôt et j'éclaircirai toute cette affaire.

En réalité, ces questions n'ont jamais reçu de réponse auparavant et le ministre et ses hauts fonctionnaires n'ont pas fourni de réponses satisfaisantes au comité. Je pourrais

apporter d'autres preuves à ce sujet. Les pages 5 à 9 du n° 5 des *Procès-verbaux et Témoignages* du comité en renferment quelques-unes. M. Henderson, auditeur général, témoignait au comité et je lui ai posé la question suivante:

Voici ma prochaine question. On a dit que les diverses critiques ou observations que vous aviez formulées et que certaines idées principales que vous venez d'exposer avaient toutes reçu des réponses satisfaisantes. Auriez-vous quelques commentaires à faire à ce sujet?

M. Henderson répondait ainsi:

Ma réponse à cette question, monsieur Harkness, est très simple. Si nous avions eu des réponses satisfaisantes, nous n'aurions pas fait ces observations dans notre rapport.

En parlant des critiques, il a mentionné son rapport à la Chambre des communes. Puis, l'échange suivant a eu lieu:

L'hon. M. Harkness: Il me semble qu'on a déclaré que c'est par la suite que vous auriez eu des réponses satisfaisantes.

M. Henderson: Ce n'est pas tout à fait le cas.

L'hon. M. Harkness: Vous n'avez pas eu de réponse satisfaisante?

M. Henderson: Pas à ma connaissance, non.

Je ne crois pas que rien puisse être plus explicite que cela. Toutefois, on a révélé en outre au cours des témoignages que l'auditeur général avait écrit une lettre au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) contenant les observations et les critiques parues ultérieurement dans son rapport de 1968, rapport dont on a tiré de larges citations lors de l'examen du bill par la Chambre. Je l'ai interrogé à ce sujet et l'auditeur général m'a déclaré qu'il avait écrit au ministre mais qu'il n'en avait reçu aucune réponse ni aucune convocation bien qu'ayant indiqué que c'était là l'objet de sa lettre. En d'autres termes, on n'en a tenu aucun compte.

• (8.10 p.m.)

Lorsque le ministre s'est présenté devant le comité, je l'ai interrogé sur la question et j'emprunte la citation suivante aux *Procès-verbaux et témoignages*, n° 7, page 7-13:

L'hon. M. Harkness: Comme l'auditeur général l'a dit, le but essentiel de sa réunion avec le Conseil et de sa tentative de vous rencontrer était d'obtenir des explications, si possible, pour qu'il puisse modifier la forme.

L'hon. M. Pepin: D'accord. Je me suis déjà excusé de ne pas avoir répondu à sa lettre, mais j'essaie de vous expliquer ce qui s'est produit.

Le ministre donna ensuite une foule d'explications, mais personne au comité n'a